

Le Grand Parc

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2003

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents : Messieurs Daniel MERTIAN DE MULLER, Jean-Marc LE RUDULIER, Madame Martine BOULET (représentante de Monsieur Georges DUTRUC-ROSSET), Monsieur Jean-Jacques LASSERRE, Jean-Marie URLACHER (représentant Madame Dominique CONORT), Messieurs Jean-Claude BOSONNET, Madame MONIQUE LE SAINT, Messieurs Jean Paul MASSON, Marc BODIN, Patrick CONFETTI, Bertrand DEVIENNE, Philippe LEQUAIN, Jean-François PEUMERY, Alain-Michel LAMBERT, Madame Gaëtane DESJARDINS, Messieurs Jean-Martel PICUT, Gilles PANCHER, Claude BANCILHON, Thierry LEGIRET, Alain FONTAINE, Gérard MEZZADRI, Jean-Michel ISSAKIDIS, Pierre LESTRADE, Jean GUILBERT (représentant Monsieur Gérard C. MARTIN)

Absents excusés : Monsieur Georges DUTRUC-ROSSET représenté par Madame Martine BOULET, suppléante
Monsieur Gérard C. MARTIN représenté par Monsieur Jean GUILBERT, suppléant
Madame Dominique CONORT, représenté par Monsieur Jean-Marie URLACHER, suppléant
Monsieur Jean-Philippe BARRET, pouvoir à Monsieur Jean-François PEUMERY
Monsieur Philippe LAVAUD, pouvoir à Madame Gaëtane DESJARDINS

Secrétaire de séance : M. PANCHER

Date de convocation : 18 juin 2003

Date d'affichage de la convocation : 18 juin 2003

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de membres présents : 23

N° de l'ordre du jour : 2003.06.04

Scission de la commission aménagement - cadre de vie : transports et logements en deux commissions : Aménagement de l'espace - habitat et Déplacements

□ M. PINTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Lors de la séance du conseil communautaire du 15 janvier 2003, quatre commissions avaient été créées :

- *développement économique ;*

- *environnement : déchets ménagers et assimilés – réalisation de travaux pour lutter contre les nuisances sonores ;*
- *aménagement de l'espace – cadre de vie : transports et logement ;*
- *administration générale – finances et personnel ;*

Compte tenu à la fois des enjeux et de la charge de travail que constituent les dossiers examinés par la commission aménagement de l'espace – cadre de vie : transports et logement, la question se pose de partager en deux les compétences de cette commission.

Il résulte de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui renvoie aux dispositions notamment de l'article L. 2121-22 que le conseil peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

La composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communautaire.

Je vous invite donc à vous prononcer sur les commissions à constituer, à fixer le nombre de participant à chacune d'entre elles et à procéder à la désignation des membres.

Le Conseil Communautaire,

1. *décide la scission de la commission aménagement de l'espace – cadre de vie : transports et logement en une commission Aménagement de l'espace – habitat et cadre de vie et une commission Déplacements.*
2. *fixe à 9 le nombre de membres par commission, non compris le président.*
3. *Précise que les membres suppléants pourront représenter les membres titulaires au sein des commissions.*
4. *sont élus, à l'issue du vote :*

	Président	Membres	Villes
Aménagement de l'espace – Cadre de vie – Habitat	Monsieur PEUMERY	1. G. MEZZADRI 2. B. SERENARI 3. J.P. BETHELOT 4. J.M. LEMAITRE 5. J.C. BOSONNET 6. C. LAPORTE 7. J.P MASSON 8. D. SOLECKI	Versailles Viroflay Buc Toussus-le-Noble Fontenay-le-Fleury Les Loges-en-Josas Jouy-en-Josas Saint-Cyr l'Ecole

Déplacements	Monsieur LAVAUD	1. A. FONTAINE 2. P. LESTRADE 3. C.de CASSAGNAC 4. G.DUTRUC ROSSET 5. C. BANCILHON 6. J.C. BOSONNET 7. B. DEVIENNE 8. J. DAMBREVILLE	Versailles Viroflay Rocquencourt Buc Toussus-le-Noble Fontenay-le- Fleury Les Loges-en-Josas Jouy-en-Josas
---------------------	-----------------	---	---

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.
 Nombre de votants : 27 (pouvoirs compris)
 Suffrages exprimés : 26

Le projet de délibération mis au voix est adopté à la majorité des suffrages exprimés.

Le Président,



Etienne PINTE

Pascal GUEANT